

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 31 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/05/31-3/02**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210531-lmc100000022136-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/06/2021

Réception Préfet : 03/06/2021

Publication RAAD : 03/06/2021

OBJET : Aménagement, financement et entretien des travaux de la Place du 19 mars 1962, dans le cadre du projet Tzen 2 Sénart-Melun sur le territoire de la Commune de Savigny-le-Temple. Convention avec la commune.

Dans le cadre du projet Tzen 2 Sénart-Melun et en accord avec la Commune de Savigny-le-Temple, le Département a décidé de procéder à l'aménagement de la Place du 19 mars 1962 sur le territoire de la Commune de Savigny-le-Temple. La commune participera au financement et à l'entretien de cet aménagement. La convention entre la Commune de Savigny-le-Temple et le Département en définit les modalités.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 1,

VU la délibération n° CG – 2012/06/29-3/02 du 29 juin 2012 relative au Tzen 2 Sénart-Melun - Prise en considération du bilan de la concertation, du schéma de principe et du Dossier d'Enquête Publique. Proposition de prise en charge de la maîtrise d'ouvrage par le Département de la poursuite de l'opération,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil général n°3/04 en date du 27 juin 2014, approuvant la déclaration de projet du Tzen 2 Sénart-Melun sur le territoire des Communes de Cesson, Lieusaint, Melun, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis ;

VU l'arrêté préfectoral n°14 DCSE EXP 12 du 30 juillet 2014, déclarant d'utilité publique les travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du Tzen 2 Sénart-Melun ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019/20 DCSE/BPE/EXP du 6 juin 2019 portant prorogation des effets de la déclaration d'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du Tzen 2 Sénart-Melun ;

VU les délibérations du Conseil départemental n° 3/01 et 7/01 en date du 17 décembre 2020, relatives au vote du budget départemental,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention, dont le projet figure en annexe de la présente délibération, à intervenir avec la Commune de Savigny-le-Temple, relative à l'aménagement, au financement et à l'entretien de la place du 19 mars 1962, sur le territoire communal.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention au nom du Département.

Article 3 : Les crédits nécessaires à la réalisation des travaux visés à l'article 1 sont prélevés sur l'action « Infrastructures de transport »- Opération 2020 « CONV4 - DT/DR - PRO et travaux secteur II ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET
M. Bernard CORNEILLE
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Franck VERNIN



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne